

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 21744

présenté par

M. Le Fur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« que chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous dans les conditions définies par la loi »

les mots :

« les mêmes droits selon leurs cotisations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur du présent amendement souhaite la réécriture de cet alinéa, qui maintiendra le principe de l'équité devant les cotisations.